

Élus, votre implication est essentielle pour le développement et le maintien d'un accueil de qualité pour les jeunes enfants

La Caf aux côtés des collectivités pour
réussir le service public de la petite enfance





Sommaire

1

Modes d'accueil du jeune enfant et « service public de la petite enfance »

- Que sont les différents modes d'accueil du jeune enfant ?
- Qu'est-ce que le « service public de la petite enfance » (SPPE) ?
- Comment la Caf intervient-elle aux côtés de la collectivité pour le déployer ?

2

Pourquoi agir en faveur de l'accueil du jeune enfant ?

- Un enjeu démographique
- Un investissement pour l'avenir
- Un enjeu éducatif, familial et social
- Un enjeu économique et territorial

3

La Caf vous accompagne pour :

- Soutenir et développer une offre d'accueil en crèche de qualité
- Soutenir et développer l'accueil par les assistants maternels
- Améliorer l'information de tous les parents
- Mobiliser tous les partenaires locaux au service de ces objectifs



L'accueil du jeune enfant : de quoi parle-t-on, quels sont les services proposés aux familles ?



Les assistants maternels salariés des parents employeurs ou salariés des crèches familiales. Ils reçoivent une formation de 120h minimum et un agrément qui atteste que leur pratique et le lieu d'accueil sont propices à l'accueil de jeunes enfants. Ils accueillent jusqu'à 4 enfants de moins de 3 ans. Ils exercent seuls à leur domicile ou en Maison d'assistants maternels (jusqu'à 4 assistants maternels regroupés).



Les crèches collectives.



La garde d'enfant à domicile, qui peut être assurée par un professionnel salarié du parent employeur ou salarié d'un organisme de garde d'enfants.



Les relais petite enfance : ils renseignent les parents sur tous les modes d'accueil, accompagnent les professionnels salariés du particulier employeur et soutiennent la qualité des modes d'accueil.



Chiffres nationaux sur l'offre en mode d'accueil

Taux de couverture de **59%**

Stable

En risque de se dégrader

740 000 places chez les assistants maternels et gardes d'enfants à domicile

En baisse

6 000 Maisons d'assistants maternels (MAM)

Attractif

500 000 places en crèche

A développer



Nombre de naissances par an

678 000
naissances en
2023

-10 % depuis 2019





Comment les collectivités agissent-elles ?

Pilotent la politique locale



Convention territoriale globale



Dans le cadre de la Convention territoriale globale, la Commune / l'EPCI impulse avec la Caf la mise en œuvre de la politique locale d'accueil du jeune enfant : le recensement des besoins et de l'offre disponible, les modalités d'information et d'accompagnement des familles, la planification du maintien et du développement de l'offre d'accueil, le soutien à la qualité

Gèrent des établissements



Crèche



Relais petite enfance

Cofinancent des établissements



Crèche



Crèche associative subventionnée, crèche publique à gestion déléguée, réservation de berceaux



Relais petite enfance



Relais petite enfance associatif en délégation de gestion ou subventionné



MAM



Peut faciliter l'installation et notamment mettre à disposition des locaux peu onéreux ou à titre gracieux

Soutiennent la qualité des modes d'accueil



Crèche



Assistant maternel



MAM



Garde à domicile



Via le RPE et l'animation locale des modes d'accueil

Orientent les parents



Crèche



Assistant maternel



MAM



Garde à domicile



Via le RPE, les services municipaux, les sites web locaux et monenfant.fr



Qu'est-ce que le service public de la petite enfance ?



Une ambition :

Une offre d'accueil disponible, adaptée aux besoins diversifiés de tous les enfants, accessible et de qualité.



Des leviers renforcés pour y parvenir :

Une gouvernance renouvelée, au cœur de laquelle le bloc communal acquiert des compétences nouvelles :

- Les Comités départementaux des services aux familles (CDSF) sont installés dans tous les départements, les Maires y sont représentés
- Tous les territoires sont couverts par une convention territoriale globale (CTG) signée avec la Caf
- Les communes ou leurs groupements deviennent « autorités organisatrices de l'accueil du jeune enfant ». À ce titre, elles :
 - recensent les besoins des parents et les solutions d'accueil disponibles sur leur territoire
 - informent et accompagnent les familles
 - planifient le développement des modes d'accueil
 - soutiennent la qualité des modes d'accueil mentionnés

Des financements majorés :

Pour les RPE, pour les crèches et pour les MAM : +1,55 Mrd € pour développer l'accompagnement des familles et les places d'accueil pour les enfants

Pour les parents employeurs d'assistants maternels : le « Complément de libre choix du mode de garde » (CMG), qui leur est versé pour compenser le coût de la garde, fait l'objet d'une réforme profonde en septembre 2025 afin de s'adapter au mieux aux revenus des parents, au volume d'heures d'accueil et au niveau du salaire du salarié.

Des moyens d'accompagnement en ingénierie consolidés de la part des Caf

Pour les communes ou Epci de plus de 3 500 habitants



Les engagements de la Caf pour 2023 – 2027 :
« Répondre aux besoins d'accueil diversifiés
des jeunes enfants et de leurs familles dans
le cadre du service public de la petite
enfance »

Chiffres clefs

+ 1,5 Mrd €

+ 303 M € dédiés au
financement majoré des crèches
cofinancées par les collectivités

+ 440 animateurs de RPE

+ 35 000 places en crèches PSU

+ 1000 accueils « à vocation
d'insertion professionnelle »
(Avip)

1

Garantir à tous les
parents une
information et un
accompagnement
adaptés à leur besoin

2

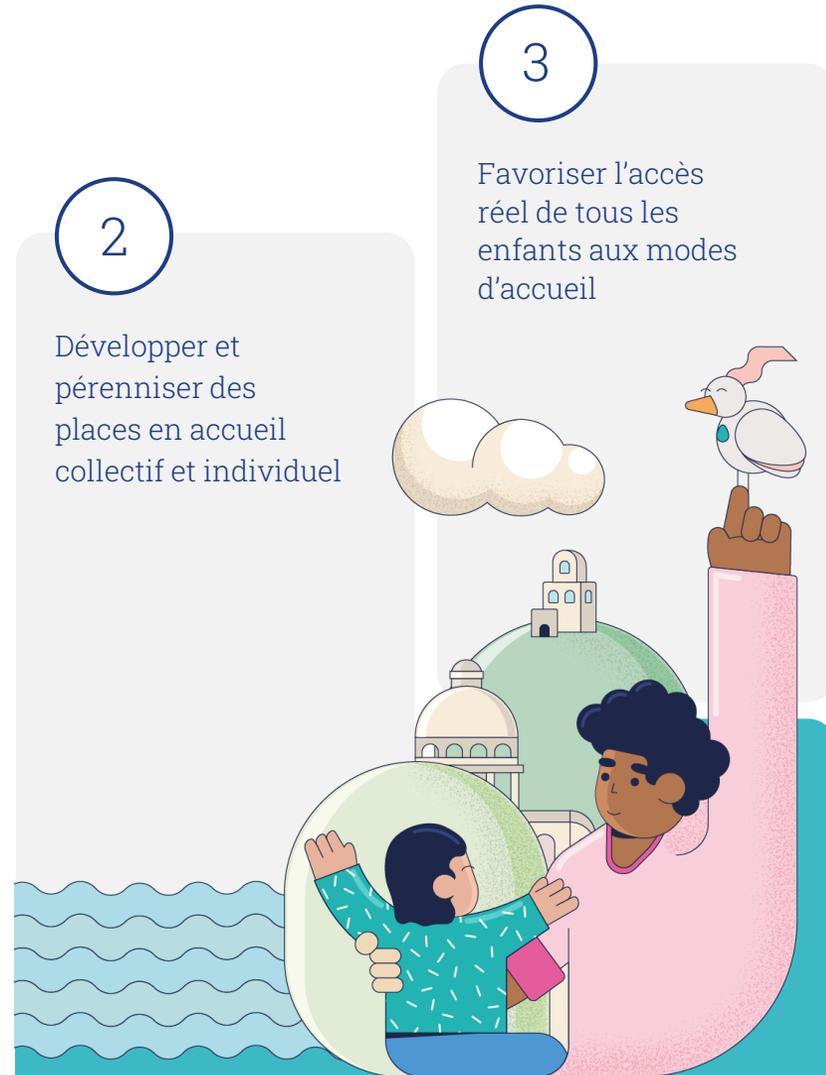
Développer et
pérenniser des
places en accueil
collectif et individuel

3

Favoriser l'accès
réel de tous les
enfants aux modes
d'accueil

4

Favoriser la
qualité de l'accueil
des enfants





La Caf accompagne la collectivité pour ...

... mobiliser les acteurs

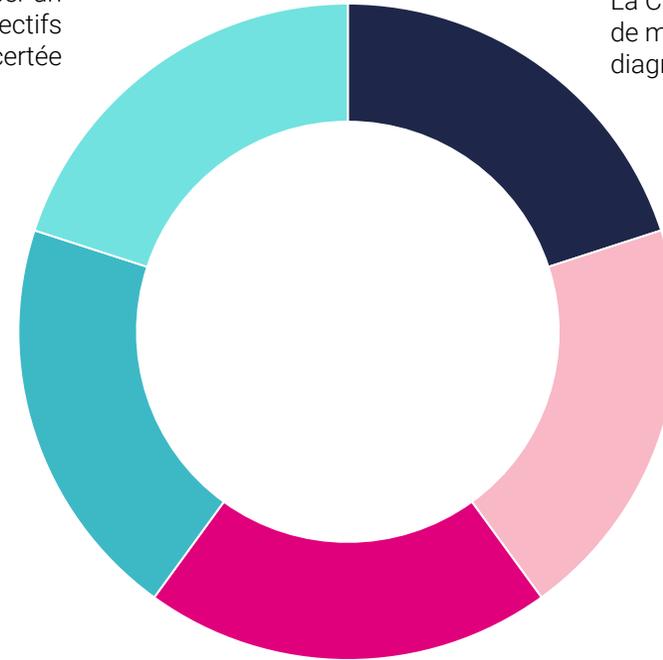
La Caf soutient la collectivité, dans le cadre de la CTG notamment, pour mobiliser un réseau d'acteurs au service d'objectifs partagés et d'une stratégie concertée

... approfondir la connaissance du territoire

La Caf me donne accès aux données clefs de mon territoire pour coconstruire un diagnostic et une stratégie

... favoriser l'accès au droit et à l'information des habitants

Grâce à monenfant.fr, au financement et à l'animation des RPE du territoire, et par le biais du contact direct avec les allocataires, la Caf contribue à informer les familles sur leurs droits et les services auxquelles elles ont droit



... mobiliser des compétences d'ingénierie

La Caf accompagne de bout en bout un projet nouveau en mobilisant le cas échéant les compétences manquantes. La Caf anime le réseau des chargés de coopération CTG.

... financer les modes d'accueil

La Caf subventionne en fonctionnement et en investissement les RPE et les crèches. La Caf verse une allocation aux parents employeurs d'un assistant maternel ou d'une garde d'enfant à domicile

Pourquoi agir en faveur de l'accueil du jeune enfant ?



Un enjeu démographique

Le développement de modes d'accueil contribue à enrayer la baisse de la natalité observée ces dernières années et concourt au renouvellement des générations.

Un investissement pour l'avenir

Les dépenses relatives à la petite enfance sont des investissements susceptibles de réduire les dépenses ultérieures (liées à l'échec scolaire, aux situations de protection de l'enfance, etc.). Ainsi, la politique petite enfance représente un investissement social et s'inscrit dans une logique préventive plutôt que curative.

Pourquoi agir en faveur de l'accueil du jeune enfant ?



Un enjeu éducatif, familial et social

Développement de l'enfant

Les modes d'accueil contribuent à l'éveil et au développement langagier, moteur, cognitif et psycho-affectif de l'enfant. Les professionnels intervenant auprès des jeunes enfants sont spécifiquement formés à leurs besoins et les accompagnent de manière adaptée dans leur développement. Offrir une place d'accueil aux enfants, c'est leur offrir une ouverture sur l'extérieur et un espace de socialisation, facteurs d'épanouissement et de préparation à l'école maternelle.

Lutte contre les inégalités sociales

égalité des chances

Les modes d'accueil sont bénéfiques pour les enfants issus de familles précaires. Accueillir ces enfants contribue à la réduction des inégalités dès le plus jeune âge et permet d'offrir aux jeunes enfants les mêmes chances pour débiter dans la vie, quel que soit leur milieu familial.

Soutenir les parents dans leur

fonction parentale

Les professionnels de la petite enfance intervenant au sein des modes d'accueil jouent un rôle précieux de réassurance et d'accompagnement à la parentalité pour les jeunes parents. Les parents, parfois inexpérimentés, isolés ou épuisés, peuvent trouver auprès des professionnels une écoute, des conseils et une ressource pour assurer de leur mieux leur rôle parental. Cet accompagnement est d'autant plus important en cas de besoins spécifiques de l'enfant (handicap, maladies chroniques, trouble du développement, etc.) ou du parent (isolement, précarité, maladie, etc.) et peut conduire à une orientation adaptée (PMI, pédiatres, psychologues, etc.)

Pourquoi agir en faveur de l'accueil du jeune enfant ?



Un enjeu économique et territorial

Egalité femmes - hommes

Avoir accès à un mode d'accueil permet aux parents, notamment aux mères, de conserver (ou de retrouver) leur emploi. C'est un facteur primordial d'égalité des hommes et des femmes et de lutte contre la pauvreté des familles.

Attractivité économique du territoire

La présence de modes d'accueil stimule l'attractivité et le dynamisme économique du territoire (installation et maintien de jeunes parents, attractivité pour les entreprises et création d'emploi local, création d'emploi dans le secteur de la petite enfance)

Développement de services aux familles, cohésion sociale et qualité de vie

Les modes d'accueil offrent un espace de rencontres et de socialisation aux parents, susceptibles de contribuer à la cohésion du quartier ou du village dans lequel ils se trouvent. Le maintien et le développement des modes d'accueil ont un impact sur les autres services à la population : maintien de classes ouvertes, transport scolaire, offre de loisirs pour les enfants et les jeunes, équipements sportifs. Les crèches participent aux événements culturels et festifs à destination des familles.

Partie 2

Nos dispositifs d'accompagnement pour :

- Soutenir et développer une offre d'accueil en crèche de qualité.
- Soutenir et développer l'accueil par les assistants maternels.
- Améliorer l'information de tous les parents.
- Mobiliser tous les partenaires locaux au service de ces objectifs.



Nos dispositifs
d'accompagnement pour :

Soutenir et développer une offre d'accueil
en crèche de qualité.

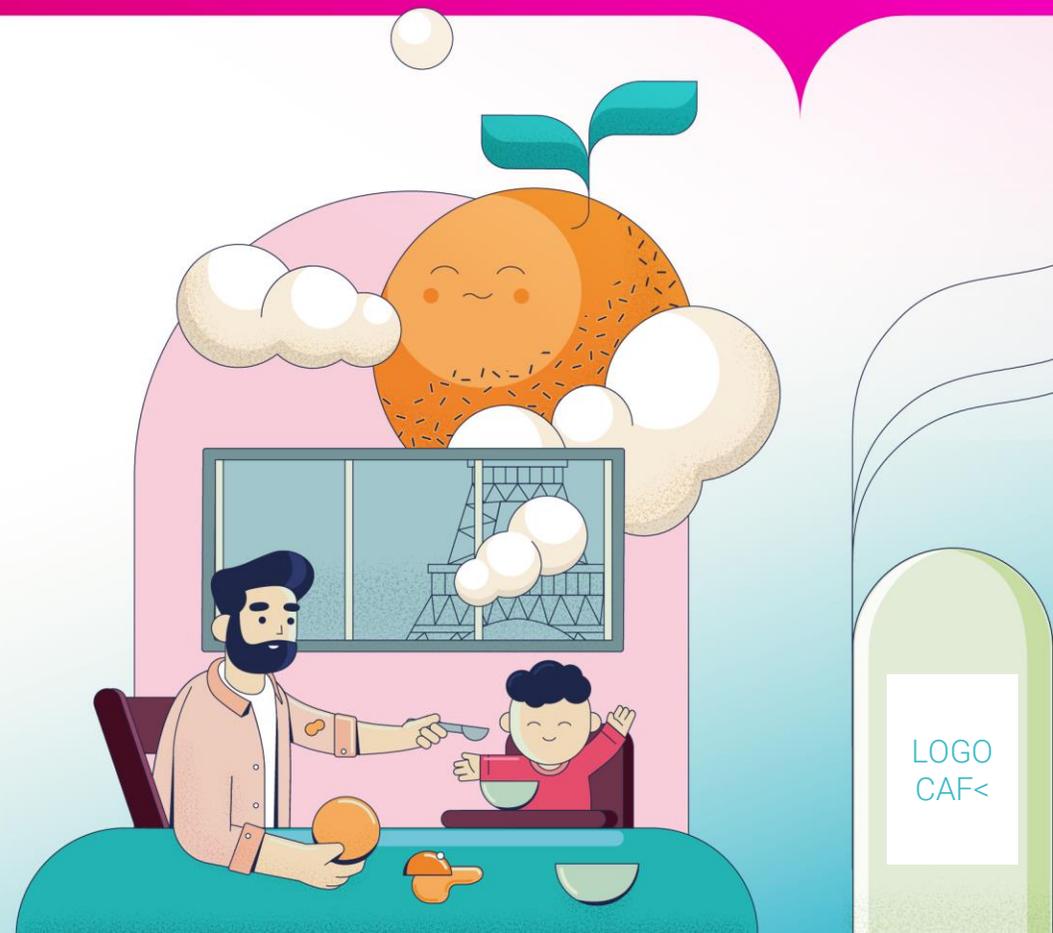
Constat

Il est difficile de maintenir et développer une offre de qualité car c'est coûteux pour la collectivité et que le secteur souffre d'une pénurie de personnels



Besoin

Se projeter et anticiper les évolutions à venir pour garantir que le maintien et le développement de l'offre seront soutenables pour la collectivité



Objectif :

Développer le nombre de places en crèche

**Pourquoi c'est compliqué :**

Le financement d'un nouvel équipement en investissement est coûteux pour une commune ou une collectivité.

**Comment la Caf vous accompagne :**

La Caf limite le coût à l'investissement pour les porteurs de projet et leurs cofinanceurs.

Dispositif de financement : Plan d'investissement pour l'accueil du jeune enfant (Piaje)

Enveloppe financière :

Les Caf consacrent **430M€ par an** à cette mesure.

Ce qui est proposé concrètement :

Le Plan d'investissement pour l'accueil du jeune enfant de la Caf finance jusqu'à 80% du coût d'un projet en investissement

Qui est concerné :

Les porteurs de projet de crèche PSU.

Exemple chiffré :

Une nouvelle structure sortie de terre et construite avec une ambition forte en matière de développement durable peut coûter **57 000 €** par place.



Une crèche de 30 places coûtera **1,7M€**. La Caf participera jusqu'à hauteur de 780 000€ si la crèche se situe dans un quartier politique de la Ville ou en zone France Ruralité faiblement couvert en mode d'accueil.

Montants

Entre 8 000 et 26 000€ par place selon la nature du projet, dans la limite de 80% du coût total du projet

La Caf s'adapte aux capacités financières de la collectivité et aux caractéristiques du territoire : elle intervient fortement quand les moyens financiers de la collectivité (le « potentiel financier par habitant ») et l'offre existante sont faibles.

La Caf s'adapte aux coûts et à l'ambition du projet : les crèches sorties de terre, qui comprennent des travaux de gros œuvre, et les projets ambitieux en matière de développement durable, sont mieux financés

Objectif :

Fidéliser les agents en crèche et attirer de nouveaux professionnels.

**Pourquoi c'est compliqué :**

Les conditions matérielles de travail sont parfois difficiles pour les professionnels qui travaillent dans le bruit, près du sol et avec beaucoup de gestes répétés de portage.

**Comment la Caf vous accompagne :**

La Caf participe au financement des projets de rénovation et d'équipement des structures qui visent à améliorer les conditions de travail des personnels. Il peut s'agir d'améliorer le confort acoustique et thermique des pièces, d'aménager une salle de pause, de se doter de matériels ergonomiques ...

Dispositif de financement : Fonds de modernisation des établissements

Enveloppe financière :

Les Caf consacrent **61M€ par an** à cette mesure.

Ce qui est proposé concrètement :

La Caf finance jusqu'à 80% du coût d'un projet de rénovation ou d'équipement.

Qui est concerné :

Les gestionnaires de crèches financées par la prestation de service unique ou par la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje).

Exemple chiffré :

Une crèche de 30 berceaux fait l'acquisition de matériels ergonomiques (plans de change, assises au sol avec dossier, mobilier adulte en salle de pause) pour un total de **10 000€**.



La Caf contribue à hauteur de **8 000€**.

Montants

De **4 800€ à 6 800€ par place** selon la nature du projet, dans la limite 80% du coût total du projet en crèche PSU.

La Caf s'adapte aux coûts et à l'ambition du projet : les projets ambitieux en matière de développement durable sont mieux financés

Objectif :

Proposer une offre d'accueil accessible et adaptée aux besoins des familles, et soutenable pour la collectivité

**Pourquoi c'est compliqué :**

Les besoins des familles sont de nature très variée et les revenus dont elles disposent sont hétérogènes. La collectivité doit sécuriser un niveau de recettes pour compenser le coût du service.

Comment la Caf vous accompagne :

La prestation de service unique (PSU) est une subvention dont le montant dépend directement du volume d'activité, qui neutralise le niveau des recettes issues des familles et qui leur garantit un tarif adapté à leur situation grâce au barème national des participations familiales. Les différents bonus « forfaitaires » s'adaptent aux caractéristiques du territoire et du public accueilli, et stabilise le montant annuel des recettes de l'équipement.

Dispositif de financement : Prestation de service unique (PSU) et bonus associés

Enveloppe financière :

Les Caf consacrent **4Mrd€ au financement des EAJE** en 2024 et mobilisent **1,4 Mrd€ supplémentaire** par rapport à 2022 à horizon 2027

Ce qui est proposé concrètement :

La Caf verse la prestation de service unique (PSU) pour chaque heure facturée aux familles et compense intégralement les variations de recettes résultant de leurs différences de revenus. Elle verse des « bonus » calculés par place d'accueil en fonction du public accueilli, des caractéristiques du territoire et des conditions d'emploi des personnels.

Qui est concerné :

Les crèches qui respectent le barème national des participations familiales. Les crèches gérées ou cofinancées par une collectivité publique signataire d'une CTG font l'objet d'un financement majoré de la part de la Caf, par le biais du « bonus territoire »

Montants

En 2022, le prix de revient d'une place de crèche s'élève à 17 500 € en moyenne. La Caf et les familles assurent le financement de 63% de ce montant, le reste à charge pour le gestionnaire ou le cofinanceur est en moyenne de 37%.

À horizon 2027, la part de financement assurée par les Caf et les familles augmentera : elle représentera 66% du coût en 2027.

Par ailleurs la part « forfaitaire » de financement dans les recettes de la CAF, qui ne dépend pas du volume d'activité, sera passé de 28 à 32% entre 2022 et 2027.

Objectif :

Proposer une offre d'accueil accessible et adaptée aux besoins des familles, et soutenable pour la collectivité



Pourquoi c'est compliqué :

Les besoins des familles sont de nature très variée et les revenus dont elles disposent sont hétérogènes. La collectivité doit sécuriser un niveau de recettes pour compenser le coût du service.



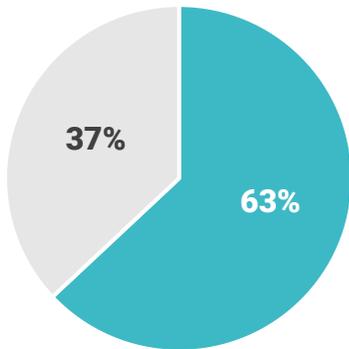
Comment la Caf vous accompagne :

La prestation de service unique (PSU) est une subvention dont le montant dépend directement du volume d'activité, qui neutralise le niveau des recettes issues des familles et qui leur garantit un tarif adapté à leur situation grâce au barème national des participations familiales. Les différents bonus « forfaitaires » s'adaptent aux caractéristiques du territoire et du public accueilli, et stabilise le montant annuel des recettes de l'équipement.

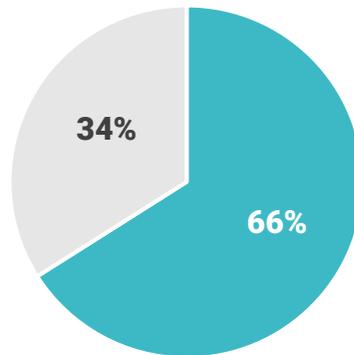
Dispositif de financement : Prestation de service unique (PSU) et bonus associés

Prix de revient d'une place en crèche en 2022

17 500€



Prix de revient d'une place en crèche en 2027



- Financement sur projet et fonds locaux des Caf
- Bonus « mixité sociale » et « inclusion handicap »
- Bonus « Attractivité »
- Bonus « Territoire CTG » et « Trajectoire de développement »
- Prestation de service unique (PSU)

- Financements Caf + familles
- Reste à charge gestionnaires et cofinanceurs

Nos dispositifs
d'accompagnement pour :

Soutenir et développer l'accueil
par les assistants maternels.

Constat

Le nombre d'assistants
maternels décroît et cela fait
peser un risque de baisse
importante du nombre total de
places d'accueil



Besoin

Rendre le métier d'assistant maternel plus
attractif pour les candidats au métier et les
professionnels en exercice. Promouvoir ce
mode d'accueil auprès des parents et favoriser
sa qualité.



Objectif :

Soutenir les assistants maternels salariés du particulier employeur dans l'exercice de leur profession



Pourquoi c'est compliqué :

Les professionnels sont indépendants et parfois isolés.



Comment la Caf vous accompagne :

La Caf atténue le coût de la création et de la gestion d'un relais petite enfance (RPE). Elle anime sur le département le réseau des animateurs de RPE. Les Rpe assurent la promotion du métier auprès de futurs candidats, facilitent le départ en formation des assistants maternels, accompagnent leurs pratiques professionnels, favorisent les échanges entre paires et organisent l'analyse des pratiques professionnelles.

Dispositif de financement : Plan d'investissement pour l'accueil du jeune enfant et Prestation de service RPE



Enveloppe financière :

Les Caf consacrent **135M€ par an** pour le financement du fonctionnement des RPE.

Ce qui est proposé concrètement :

Dès 2024, le montant des aides à l'investissement en faveur des projets de RPE augmente de +20%.

La prestation de service RPE compense jusqu'à 43% du coût de fonctionnement annuel d'un RPE

Qui est concerné :

les relais petite enfance agréés par la Caf.

Exemples chiffrés :

Le fonctionnement du RPE composé d'un animateur à temps plein, coûte 80 000€ par an en fonctionnement.



La Caf accorde un financement de **38 000 €** par an.

Montants

Jusqu'à **300 000 €** d'aide à la création ou l'extension d'un relais petite enfance.

En moyenne 38 000 €/an d'aide de la Caf par poste à temps plein d'animateur de RPE.

La prestation de service RPE augmente de +8,56 % en 2024, et de +20,2% entre 2022 et 2027.

Objectif :

Favoriser l'installation de nouveaux professionnels



Pourquoi c'est compliqué :

Les aspirations des professionnels et candidats au métier évoluent. L'exercice « regroupé » de la profession attire de nouveaux profils.



Comment la Caf vous accompagne :

La Caf soutient la création de maisons d'assistants maternels (MAM) dès lors que le projet reçoit l'avis favorable et le soutien du Maire de la commune d'implantation. La Caf soutient la rénovation des MAM vieillissantes.

Dispositif de financement : Plan d'investissement pour l'accueil du jeune enfant et Fonds de modernisation des établissements

Enveloppe financière :

Les Caf ont consacré **17M€ en 2023** en faveur de la création de places d'accueil en MAM.

Ce qui est proposé concrètement :

La Caf finance jusqu'à 80% du coût d'un projet de création ou de rénovation d'une MAM.

Qui est concerné :

Les porteurs de projets de MAM dès lors que celui-ci reçoit le soutien de la collectivité.
Le porteur de projet peut être la collectivité elle-même, qui met les locaux à disposition des assistants maternels.

Montants

Pour une création : entre 4 400 et 10 000€ par place selon la nature du projet, dans la limite de 80% du coût total du projet

Pour une rénovation : jusqu'à 1 000€ par dans la limite de 80% du coût total du projet

Exemples chiffrés :

La collectivité aménage un pied d'immeuble en quartier Politique de la Ville pour le mettre à disposition, à loyer modéré, d'un collectif de 3 assistants maternels réunis en Mam. La mise aux normes du local de **120 m2** coûte **150 000 €**



La Caf participe au coût du projet à hauteur de **100 000€**.

Nos dispositifs
d'accompagnement pour :

Améliorer l'information de tous les parents.

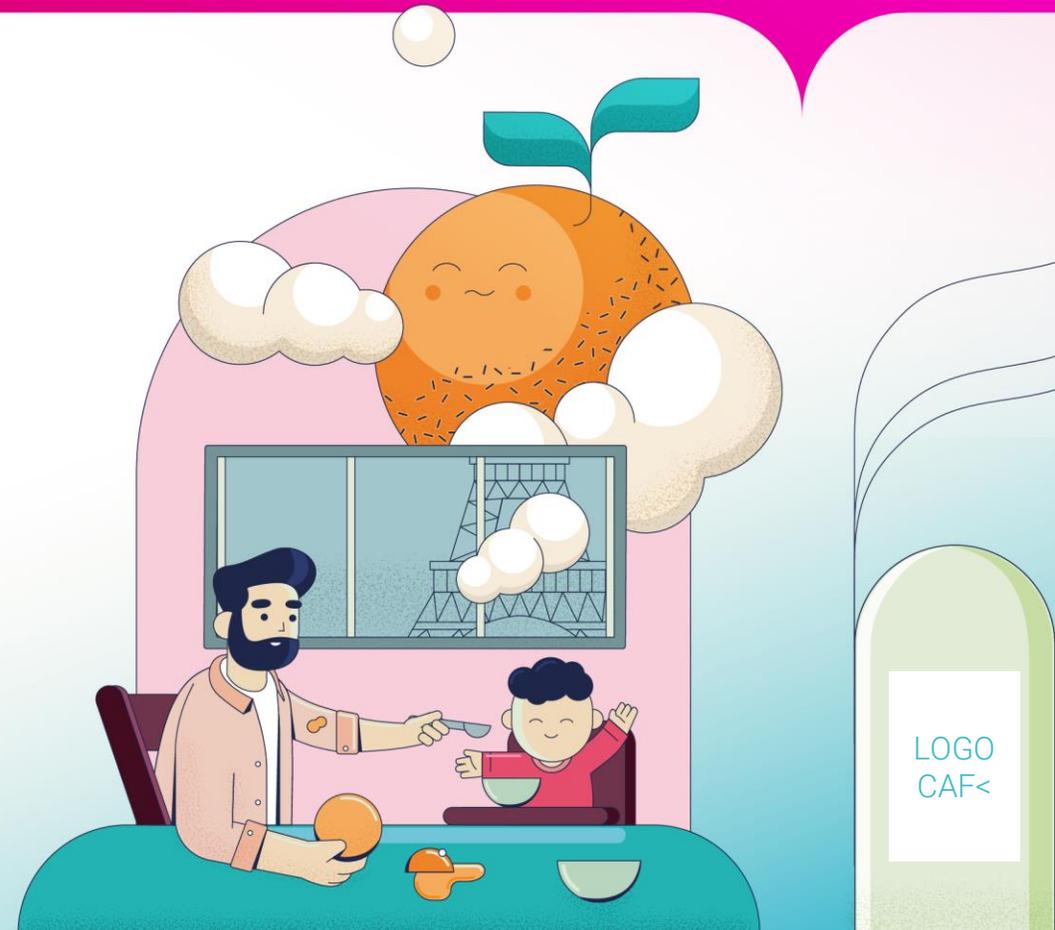
Constat

Les familles rencontrent des difficultés pour trouver une information fiable sur les différents modes d'accueil. Les canaux d'information sont multiples mais pas toujours fiables, complets et gratuits



Besoin

Offrir aux parents une information harmonisée, fiable, gratuite, exhaustive et bien intégrée dans le parcours des familles au sein des services physiques et numériques municipaux



Objectif :

Informier et accompagner les parents en recherche d'un mode d'accueil



Pourquoi c'est compliqué :

Les modes d'accueil sont nombreux, de nature variée, et pas nécessairement en lien direct avec la collectivité



Comment la Caf vous accompagne :

Les animateurs de RPE peuvent renseigner les parents sur les différents modes d'accueil, leur coût pour les familles et leurs caractéristiques. La Caf atténue le coût de la création et de la gestion d'un relais petite enfance. Elle anime sur le département le réseau des animateurs de RPE. La Caf met à disposition le site monenfant.fr grâce auquel les RPE disposent de la vision exhaustive de tous les modes d'accueil sur le territoire et au-delà.

Dispositif de financement : Plan d'investissement pour l'accueil du jeune enfant et Prestation de service RPE



Enveloppe financière :

Les Caf consacrent **135M€ par an** pour le financement du fonctionnement des RPE

Ce qui est proposé concrètement :

Les RPE qui se positionnent comme « guiche unique d'information » sur le territoire perçoivent un bonus de 3000€ supplémentaire

Qui est concerné :

les Relais petite enfance agréés par la Caf.

Montants

Les RPE « guichet unique d'information » perçoivent un bonus supplémentaire de 3000€

Le site monenfant.fr

monenfant.fr

C'est le site d'informations sur les modes d'accueil de la petite enfance et de soutien à la parentalité, géré par les Allocations familiales.

- Moteur de recherche géolocalisé pour trouver des modes d'accueil (crèche, assistant maternel, garde d'enfant à domicile) et des lieux d'information (RPE notamment)
- Formulaire de demande d'informations pour un accompagnement personnalisé dans la recherche d'un mode d'accueil
- Outil de simulation du coût de la garde pour les parents

Monenfant.fr en chiffres

3,2M visites en 2023

+34% de fréquentation
entre 2022 et 2023

Structures référencées :

100% des crèches
91% des assistants maternels et des MAM
95% des services de garde d'enfants à domicile
100 % des RPE

Nos dispositifs
d'accompagnement pour :

Mobiliser les partenaires en développant des
compétences locales en ingénierie de projet

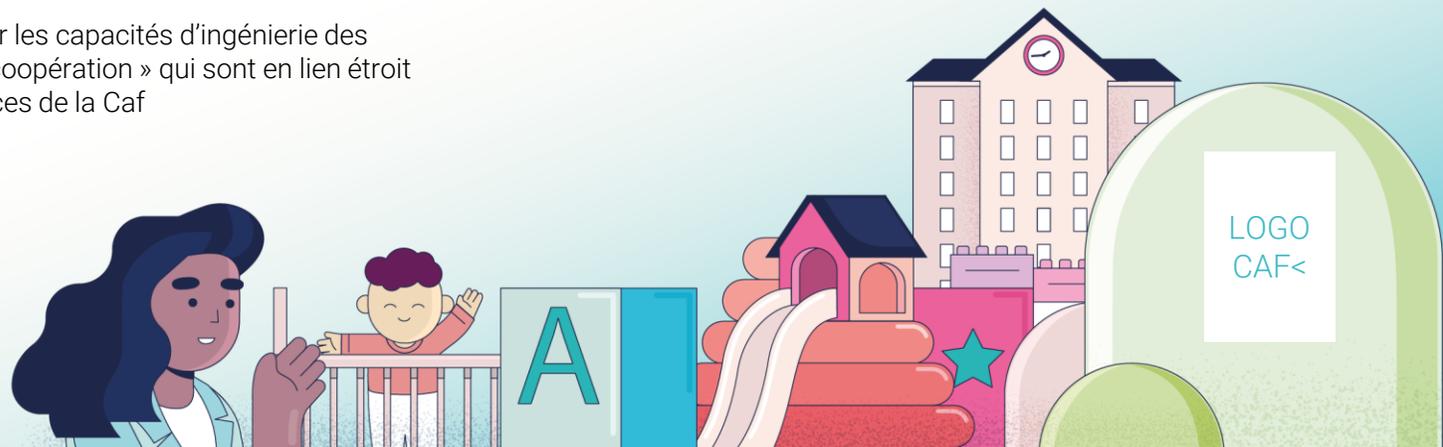
Constat

Développer l'offre de modes
d'accueil sur un territoire nécessite
un savoir-faire en ingénierie de
projet pour conduire les dialogues
et les travaux avec les différents
acteurs locaux (institutionnels,
sociaux, économiques)



Besoin

- S'inscrire dans un réseau solide de partenaires pour le développement et le financement des modes d'accueil sur le territoire
- S'appuyer sur les capacités d'ingénierie des « chargés de coopération » qui sont en lien étroit avec les services de la Caf



Levier d'accompagnement : deux métiers à votre service

Comment la Caf vous accompagne :

Travailler ensemble pour des services aux familles innovants et accessibles sur tous les territoires : les chargés de conseil et de développement de la Caf ainsi que les gestionnaires conseils sont présents à vos côtés à chaque étape de votre projet.

Missions de votre chargé de conseil et de développement :

- Contribue, par une dynamique partenariale, à l'amélioration, au développement d'offres de service aux familles, adaptées aux besoins des habitants et à l'évolution de la politique d'action sociale ;
- Apporte un soutien technique et mobilise les ressources internes et externes au service des projets ;
- Anime des réunions de réseau.

Missions de votre gestionnaire conseil :

- Assure la gestion de l'ensemble des aides financières collectives de son territoire ;
- Informe et conseille les partenaires dans leurs démarches administratives liées aux financements de la branche Famille :
 - recueil des informations pour la constitution du dossier
 - analyse de la cohérence des données
 - traitement des droits
 - suivi des échéances.



Objectif :

Partager des objectifs et principes d'action, mobiliser et outiller les compétences nécessaires pour les atteindre



Pourquoi c'est compliqué :

Renforcer la coopération requiert d'avoir consolidé au préalable les conditions d'un véritable cadre de gouvernance partagée, et de pouvoir mobiliser, fédérer et financer des compétences au service du projet de territoire



Comment la Caf vous accompagne :

La Caf soutient le financement, la fonction et la montée en compétence de chargé de coopération au sein des collectivités ou des associations. La Caf élabore et signe avec la collectivité une convention territoriale globale qui constitue le cadre stratégique et opérationnel de conduite du partenariat.

Dispositif : Convention territoriale globale et chargés de coopération

Enveloppe financière :

Les Caf consacrent **90M€ par an** au financement de 4 580 chargés de coopération

Ce qui est proposé concrètement :

La Caf contribue au financement des postes de chargés de coopération. Elle peut contribuer au processus de recrutement pour valider les compétences requises, partager des ressources formatives avec la collectivité et impulser des actions de tutorat et de partage de pratiques pour faciliter la montée en compétence.

La Caf soutient la mise en œuvre d'un réseau départemental visant à :

- La co-production de connaissances et la valorisation d'initiatives inspirantes
- Soutenir les stratégies des acteurs

Qui est concerné :

Les collectivités signataires d'une CTG avec la Caf, et les associations ayant reçu délégation de la collectivité pour exercer cette compétence

Montants

Ingénierie : financement d'un chargé de coopération :

50 % de la dépense plafonnée à 48 000 €, soit 24 000 €

Diagnostic initial

50% de la dépense plafonnée à 15 000 €, soit 7 500€